

Objet : AFFAIRES FINANCIERES

**Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques
de la Haute Garonne (Adlfa31)
Subvention**

Rapporteur : Monsieur TOPPAN

Monsieur TOPPAN, Adjoint délégué, rappelle que l'Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute-Garonne (Adlfa 31) a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'année 2009.

Cette association vise, depuis sa création en 1961, à la protection du monde agricole et des biens des personnes contre les dégâts occasionnés par les aléas climatiques. Comme chaque année, l'Adlfa 31 se concentre sur une campagne anti-grêle (avril à octobre) et un système d'avis de risques de gelées tardives (mars et avril).

Ces actions sont menées avec la collaboration de 170 bénévoles et le soutien financier du Conseil Général de la Haute-Garonne et de plusieurs communes du département.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de participer, comme les années précédentes, aux actions de l'Adlfa 31 à hauteur de 150 € en versant une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser à l'Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute-Garonne une subvention exceptionnelle de 150 € au titre de l'année 2009 ;
- de déclarer que les crédits sont prévus au budget, chapitre 67 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Maire,
Gilles de FALETANS**